



e-Foot Officiel

94

Finales des Coupes du Val de Marne



RESULTATS

Week-End des 15 & 16 Juin 2024

U15 F	BUTS	U14 VDM	BUTS	ENTREPRISE	BUTS
ST MAUR VGA FEM ***	2 /	VINCENNES CO ***	2/2 Tab	COM. MAISONS ALFORT ***	4 /
FONTENAY US	3	CRETEIL LUSITANOS	2/4	ASPAP E ROUX	6
Séniors Fem	BUTS	U14 Amitié	BUTS	CDM	BUTS
JOINVILLE RC ***	2/2 Tab	CHOISY LE ROI AS 2 ***	2/2 Tab	CAUDACIENNE ES ***	1/1 Tab
VGA ST MAUR FEM	6/5	JOINVILLE RC 3	2/4	FC MOLDAVIE	3/4
ANCIENS	BUTS	+45 ANS	BUTS	U16 Amitié	BUTS
ASF LE PERREUX ***	0/0 Tab	NOGENT FC ***	1 /	VILLEJUIF US ***	1 /
RUNGIS US	6/5	ORLY AC	5	ES VITRY 2	0
Seniors Amitié	BUTS	U18	BUTS	U16	BUTS
CHARENTON CAP 2 ***	1 /	JOINVILLE RC ***	1/1 Tab	JOINVILLE RC ***	1/1 Tab
MAISONS ALFORT FC 2	3	FONTENAY US	3/4	ES VITRY	5/3
Séniors	BUTS	U20	BUTS		
VINCENNOIS C.O ***	1/1 Tab	LUSITANOS US ***	6 /		
CHARENTON CAP	13/14	VITRY 94.2 CA	0		



SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**
Nouveautés 23/24

**
RG FFF
Article 160

**
Communiqués LPIFF



Procès-verbaux

Commissions

PV AG ELECTIVE

Statut de l'Arbitre

**
Organisation des
Championnats

**
Statuts & Règlements

**
Calendriers



Annexes

Amendes

**
Formation CFI
en 4 étapes

**
Location Véhicules



A Consulter sur Footclub

Commission
Départementale
d'Appel

Commission de Discipline
+ Sanctions



Egalement
Consultable sur
notre site internet

http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/

ENGAGEMENTS COUPES 94 2024/2025

NOUVEAU !!
adressés par mail
&
seront faits selon les
règlements de chaque
Coupes.

*Les clubs ne voulant pas
que leurs équipes
participent à une ou
plusieurs Coupes, sont
priés de bien vouloir faire
un mail de désistement à :*
secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

*avant le 1er septembre
2024.*

Le montant total
(engagements Coupes +
Cotisation Obligatoire)
sera débité de votre compte
club FIN OCTOBRE 2024,
après vérification des
engagements).

**ENGAGEMENTS
COMPLEMENTAIRES**
« DERNIERES DIVISIONS »,
ne pas oublier de remplir la
fiche des terrains (avant le
05/09/24), afin de les mettre
à jour sur le logiciel des
compétitions ;

IMPORTANT !! Prendre
connaissance de la note
« **INFORMATIONS 2023** »

***** INFORMATION COMPTE CLUB *****

Information à l'intérieur
du journal

*La date limite de dépôt
est fixée 21 Juin 2024*



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT « 28 Septembre ou 18 Octobre 2024 »

Cahier des charges :

1 grande salle (150 places assises) 1 Estrade + Hall d'accueil

25ème Tournoi International U16 « Octobre 2024 »

(Cahier des charges : 1 Terrain en herbe en bon état + éclairage + minimum 4 vestiaires)

*Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention
de Monsieur le Président du District du val de marne.*

Edition N° 676 du Jeudi 20 Juin 2024

COMMUNIQUES

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

ATTESTATION D’AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d’éditer une attestation d’affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

2ème RELEVÉ « COMPTE-CLUB » DE LA SAISON 2023/2024

Arrêté à la date du 28 mai 2024, et disponible via FOOT CLUB dès le 31 Mai 2024

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 23

(à régler au plus tard le 21/06/24)

Sur le Site du **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**, tout en bas cliquez sur :

1. **FOOTCLUBS** (puis indiquer votre « mot de passe » du club),
2. **ORGANISATION** (dans le menu) ?
3. **EDITIONS et EXTRACTION** (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant :
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis **VALIDER**,
4. **CLIQUEZ** sur l'ICONE  (en haut à gauche) : « TRAVAUX DEMANDES »,
5. **SELECTIONNEZ** « RELEVÉ N° 23 » (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement en cas de paiement par chèque avec le N° d'affiliation).

Le mode de paiement est par **VIREMENT** : Compte BRED : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906

(Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 23),

Par virement ou par chèque : n'oubliez pas de préciser au dos du chèque ou sur l'ordre de virement le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 23

ou A nos guichets par **ESPECES** aux horaires d'ouvertures

- PROCEDURE A L'INTERIEUR DU JOURNAL -

TROPHÉES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2022/2023 sont invités à les retourner au District avant le 15 Juillet 2024 :

<u>SENIORS</u>	THIAIS FC
<u>CDM</u>	VILLENEUVE AFC
<u>ANCIENS</u>	CHARENTON CAP
<u>U18</u>	FONTENAY US
<u>U16</u>	VITRY 94.2 CA
<u>U14</u>	CHARENTON CAP
<u>FUTSAL</u>	C'NOUES
<u>SENIORS FEM.</u>	CRETEIL LUSITANOS US
<u>FAIR-PLAY</u>	VITRY ES

Les Montées & Descentes 2023/2024

Paraîtront le 2 Juillet 2024 sur le site internet du District 94

Les Clubs qui ont des demandes spécifiques
(*alternances, composition de groupes, etc...*) sont invités à nous adresser un mail
avant le 06 Juillet 2024 en précisant leurs desideratas.

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.ffp.fr

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google

Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.ffp.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbdb6d7d8cc4dc9a.pdf>

Info Club

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublet des mails aux commissions) **E-FOOT 94 n° 676 Page 4 de 29**

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

- De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Article 11 – Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES :
 - 1 équipe U 18,
 - 1 équipe U 16
 - 1 équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**
- L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 – U16 – U18).

D2

- SENIORS ↔ 2 équipes
- JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES
- Dont 2 parmi (U14, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)
(Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**
Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS - 1 équipe
Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
 - L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante.
 - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;
- L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / Fafa etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

VOTRE RELEVÉ DE COMPTE SUR « FOOT CLUB »

RELEVÉ N° 23 A REGLER AVANT LE 21 JUIN 2024



FOOT CLUB

MENU



ORGANISATION

ETAT DU COMPTE

S'affiche le relevé disponible avec le montant à régler

Membre club	Centre de gestion	total
Utilisateurs Footclubs	FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	
Code OFFIFOOT	LIGUE DE PARIS ÎLE DE FRANCE	
Membres du club	DISTRICT VAL DE MARNE	
Educatifs du club		
Cotisations licenciés		

Pour le préparer et l'imprimer :

IMPRESSION ET EXTRACTIONS

SELECTIONNER LE RELEVÉ

VALIDER



Le récupérer dans l'onglet prévu à cet effet « TRAVAUX DEMANDES »  et l'imprimer.

Procès-Verbaux



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
« ELECTIVE »
DU DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL
Vendredi 14 juin 2024 au Siège du District du Val de Marne

Accueil des Clubs par le Président du District, Denis TURCK
Et les Membres du Comité de Direction
Nombre de voix de l'Assemblée Générale : 1648 / 120 Clubs
QUORUM : 40 Clubs et 550 Voix

Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 1250 Voix et 50 Clubs à 18H50.

Nombre de clubs présents ou représentés :

***53 Clubs représentant : 1294 Voix : Quorum largement atteint,**

En préambule, présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du District qui a validé la liste présentée par M. **Denis TURCK**, tous les candidats répondant aux critères des Statuts du District. Le procès-verbal a été publié sur le site internet et paru sur le journal numérique.

Le quorum étant atteint M. Denis TURCK, Président du District étant le seul candidat a fait une présentation de la saison.

« Très heureux de vous accueillir au District pour notre Assemblée Générale Elective. Nous avons l'habitude de nos Assemblées au mois d'octobre ou nous pouvions voter les Budgets et le rapport moral. Cette année, le positionnement de la date de l'Assemblée Générale de la ligue de PARIS, le 5 octobre, nous contraint à réaliser cette réunion au mois de juin et de vous convier à une nouvelle AG ordinaire le 28 septembre ou le 19 octobre suivant la disponibilité des salles qui pourront nous être prêtées. La saison n'étant pas encore terminée et les comptes non clos, la présentation de la situation financière, et du rapport moral ne peuvent être présentés aujourd'hui. Mais je peux dès à présent vous confirmer qu'il n'y a pas de mouvement important par rapport à nos prévisions.

La saison 2023/2024 se termine avec quelques satisfactions que nous développerons dans le rapport moral présenté à la prochaine Assemblée :

- *Le nombre de nos licenciés est en très net augmentation 31 590 pour la saison 2021/2022, 33 435 pour la saison 2022/2023 et 36 623 pour la saison en cours soit 16 % d'augmentation sur ces 3 années. Le nombre de licences féminines est passé de 2040 pour la saison 2021/2022 à 2734 pour la saison 2023/2024 soit plus de 34 % d'augmentation. Ces résultats sont les vôtres, par votre expérience et le bon encadrement que vous assurez. Merci pour votre investissement pour accueillir tous ces nouveaux licenciés.*
- *Les excellents résultats de nos formations qui se concrétisent par le niveau de nos détectés U13/U14/U16. Cette année au concours d'entrée U13 INF Clairefontaine 11 jeunes du Val de marne sur 23 qualifiés pour l'île de France et 2 filles, résultats exceptionnels. Un grand bravo à nos techniciens et à vos éducateurs. C'est encore une preuve que la formation et le travail sont bien fait.*
- *Le nombre d'arbitre en augmentation depuis 2 saisons, nous sommes aujourd'hui à 210 arbitres ce qui nous permet d'assurer plus de 100 matchs par semaine.*

Malheureusement il faut aussi parler de choses qui fâchent et qui nous concernent tous :

Les incivilités et la violence sur et autour des terrains. Ce problème est de plus en plus récurrent, cette saison, 5 agressions d'arbitres c'est inacceptable. Sur le terrain, nous savons gérer, la commission de discipline vous l'a prouvé récemment, mais autour des terrains, nous avons très peu de moyen pour intervenir, il en va de la sécurité de tous et de l'avenir de notre football, il nous faut absolument réagir.

Avant d'ouvrir cette Assemblée, je voudrai remercier

- Tous nos Bénévoles du District qui animent toutes les semaines les différentes commissions
- Les élus du Comité de Direction pour leur présence depuis 4 ans
- Les salariés administratifs et techniques toujours à l'écoute, au service des Clubs et toujours en osmose avec le Comité de Direction et les Commissions.
- Un remerciement spécial à IGOR, qui nous quitte pour d'autres aventures, pour les cinq années passées au District
- Merci au Conseil Départemental du Val de Marne
- Au Service Départemental de la Jeunesse Engagement et Sports (SDJES)

Bonne Assemblée Générale »

1-Intervention de M. Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué, qui a commenté et présenté les points suivants :

- ✚ Mise en conformité des Statuts du District, par rapport aux dispositions votées en Assemblée Fédérale le 16 décembre 2023 (*Non soumises au vote de l'Assemblée Générale du District*).
Les nouveaux statuts seront mis à jour sur le site.
- ✚ Mise en conformité par rapport aux dispositions adoptées par la LPIFF lors du Comité de Direction du 29/04/2023
*** Concernant les obligations des clubs du championnat Seniors Masculins de D1, modification de l'article 11.1 des RSG du District.**
Toutes ces modifications seront portées sur le Règlement Sportif Général du District de la saison 2024/2025.
- ✚ **NOUVEAUTES dans les championnats du District :**

U15
Nouveau
CHAMPIONNAT DISTRICT
Composé de :
10 équipes de Ligue (R2) descendent en District
<small>(Assemb, Charenton CAP, Choisy AS, Maisons Alfort FC, Sucy FC, St Mour VGAUS, Villejuif US, Villeneuve AFC, Villeneuve Ablon CO, Vitry CA)</small>
+ nouveaux engagements
Création d'une D1
1 ou plusieurs poules de 10 ou 12 équipes seront constituées
1 seule montée en R2
Dans le cas où il y aurait plusieurs poules, il sera fait application de l'article 14.10.1 ou 14.10.2 selon le nombre d'équipes dans chacune des poules
<i>Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi</i>

CDM
Pour 2024 & 2025
CHAMPIONNAT DISTRICT
District
CDM D1 cette saison:
Composé de 12 équipes dont 2 sont FG et il y aura 1 montée en R2
La saison prochaine
reste 9 équipes potentielles pour 2024 & 2025
+ Descente de 6 équipes de R3 en District
<small>(Arsenal AC, Chevilly Larue Elan, Lusitanos US, Maccabi Creteil, Moldavie FC, Villeneuve AFC)</small>
Selon les engagements confirmés, peut-être :
1 groupe de 14 équipes
ou
2 groupes de 8 équipes
<i>Les rencontres se dérouleront le dimanche matin</i>

Les nouveaux règlements de ces compétitions seront diffusés sur le site internet.

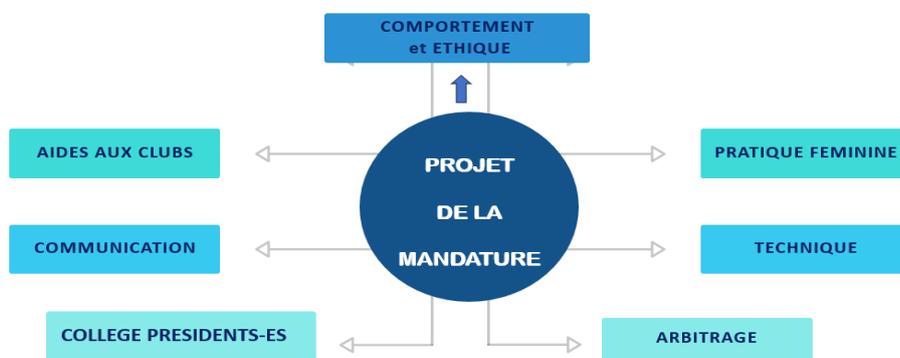
2- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 Octobre 2023 à Champigny sur Marne *Parution sur e-foot du 08.02.24 n° 658*

Adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 96,21 % (1217 Voix)

Contre : 3,79 % (48 Voix)

3- Présentation du projet pour la mandature par M. Denis TURCK, Président :



« Cette année restera dans la mémoire de tous les sportifs comme l'année des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris. Mais 2024 est aussi une année électorale très importante pour tout le football français. Les Districts, Les Ligues et la Fédération sont appelés à renouveler leurs Comités Directeurs. Votre rôle, votre voix, seront très importants sur chacune de ces élections, et pour la première fois vous participerez à l'élection des membres du Comité Exécutif et du Président de la Fédération. Aujourd'hui, je vous propose au vote le renouvellement de mon mandat de Président et celui de mon Comité de Direction. Ce mandat que nous allons terminer qui a été perturbé la première année, par la Covid, nous aura permis de vous rencontrer, d'échanger, de réaliser plusieurs actions délocalisées qui nous ont, et qui vous ont peut-être permis d'améliorer le fonctionnement de votre association. Pour cette nouvelle mandature, que je souhaite dans le même esprit de collaboration et de partage, je vous propose plusieurs sujets que nous nous efforcerons de mettre en place et d'améliorer pour cette nouvelle mandature avec quatre objectifs majeurs :

Fédérer, Accompagner, Former, et Associer.

COMPORTEMENT ET ETHIQUE

- Lutter contre les incivilités sur et en dehors des terrains
- Réunir en début de saison par division, les Arbitres avec les Capitaines et les Educateurs de toutes les Divisions 1
- Confirmer le rôle des délégués et des responsables sécurité des Clubs

AIDES AUX CLUBS

- Services Civiques, FAFA, Formation, Mise en valeur du Bénévolat, Réunions de Secteur

COMMUNICATION

- Améliorer la communication entre les Clubs et le District
- Mieux faire connaître le rôle et les missions du District

ARBITRAGE

- Promotion, développement, fidélisation
- Développer le dispositif du référent arbitre en Clubs
- Formation des arbitres Clubs

FOOT FEMININ

- Poursuivre le développement avec les actions dans les Clubs
- Poursuivre la féminisation des clubs avec des journées de formation

TECHNIQUE

- Visites des Clubs, formations des éducateurs
- Poursuivre le développement du FUTSAL et inciter les Clubs libres à créer une section FUTSAL
- Développement des nouvelles pratiques

- Sports handicap

COLLEGE DES PRESIDENTS

- Poursuivre la consultation des Présidents de Clubs »

4- M. Denis TURCK présente sa liste qui a été validée par la Commission de surveillance des Opérations Electorales du District réunie en date du 28 mai 2024. Liste qui répond à l'article 13.1 des Statuts du District du Val de Marne :

- Au moins un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a,
M. ETIENNE Régis (Vice-Président Délégué)
- Au moins un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b,
M. CALEGARI Stéphane
- Au moins une femme,
Mme CHOQUET Pascale
- Au moins un médecin,
Dr BOLOURIAN Mani
- Un représentant du football diversifié répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.c,
M. FOPPIANI Jean Jacques
- 10 autres membres.
M. TURCK Denis (Président)
M. DARDENNES Patrick
M. FOLTIER Bruno (Secrétaire Général)
M. BAQUE Henri
Mme BATHENAY Estelle (Vice-Présidente)
M. MAGGI Jean-Pierre
Mme IACOVELLA Sandrine
Mme GUILIANI Patricia
M. LACHASSAGNE Jean-Pierre (Trésorier Général)
M. KOUNDE Edgard

Vote pour la liste présentée par M. Denis TURCK

Adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 87,94 % (1 138 Voix)

Contre : 12,06 % (156 Voix)

5- Questions Diverses :

-Aucune question reçue avant l'AG.

-Questions des clubs en directes sur les « Services Civiques » et « Championnats U14 »

Les réponses ont été données, par M. Patrick DARDENNES, Secrétaire Général du District.

6- Informations données par Lili FERREIRA, Directrice Administrative :

- 📌 **Finales des Coupes du Val de Marne demain après-midi et dimanche toute la journée**
« Parc des sports du Tremblay » 15 et 16 Juin 2024
- 📌 **Tournoi international U16 du Val de Marne reconduit : 2^{ème} semaine des vacances scolaires de la Toussaint (Du 27 octobre 2024 AU 02 novembre 2024)**
- 📌 **Recherche candidature pour une salle pour l'Assemblée Générale soit 28 septembre ou 19 octobre 2024**
- 📌 **Défraiements des Arbitres & Prélèvements des Clubs**
 - Continuité pour les rencontres couvertes
 - Arrêt pour les demandes et les coupes

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE à 20h05

Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte - N°6 du 14/06/2024

Toutes les présentes décisions sont rendues en première instance et sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification conformément à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

Courriers des clubs

590215 - GENTILLY ATHLETIC CLUB

E-mail du club de Gentilly AC en date du 13 juin 2024, relatif à sa situation vis-à-vis du statut de l'arbitrage

La commission invite le club à prendre connaissance des PV suivants :

- Saison 2021/2022 : PV N°5 daté du 29 juin 2022 => 1^{ère} année d'infraction
- Saison 2022-2023 : PV N°5 daté du 22 juin 2023 => 2^{ème} année d'infraction
- Saison 2023/2024 : PV N°3 daté du 31 janvier 2024 et N°5 daté du 10 juin 2024 => 3^{ème} année d'infraction

En application des textes du règlement du statut de l'arbitrage, (Articles 47 et 48), le club de Gentilly AC est pour la saison 2023/2024 en 3^{ème} année d'infraction et de ce fait ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

La commission prend note des informations et regrette que le club de Gentilly AC n'ait pas depuis la saison 2021/2022 fait le nécessaire pour se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage.

Après analyse la commission du statut de l'arbitre confirme sa décision.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 18 juin 2024

Présents : Mmes POLICON, PRZEDBORSKI, MM. BOUSSARD, BRUNET.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

TOUS LES MATCHS NON JOUES EN DATE DU 02/06/24 ont été neutralisés

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

CLUBS CONCERNES :

551086 – AS ORLY - U16 D3 - Terrain suspendu – TROIS (3) matchs fermes et DEUX (2) matchs avec sursis de suspension du terrain d'Orly à compter du 01/09/24

519839 – VILLEJUIF US – U16 D1 Terrain suspendu – 1 (1) match ferme et 1 (1) matchs avec sursis de suspension du terrain de Villejuif US à compter du 13/06/24

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE 2024

<u>U15 F</u>	<u>BUTS</u>	<u>U14 VDM</u>	<u>BUTS</u>	<u>ENTREPRISE</u>	<u>BUTS</u>
ST MAUR VGA FEM *** FONTENAY US	2 / 3	VINCENNES CO *** CRETEIL LUSITANOS	2/2 Tab 2/4	COM. MAISONS ALFORT *** ASPAP E ROUX	4 / 6
<u>Séniors Fem</u>	<u>BUTS</u>	<u>U14 Amitié</u>	<u>BUTS</u>	<u>CDM</u>	<u>BUTS</u>
JOINVILLE RC *** VGA ST MAUR FEM	2/2 Tab 6/5	CHOISY LE ROI AS 2 *** JOINVILLE RC 3	2/2 Tab 2/4	CAUDACIENNE ES *** FC MOLDAVIE	1/1 Tab 3/4
<u>ANCIENS</u>	<u>BUTS</u>	<u>+45 ANS</u>	<u>BUTS</u>	<u>U16 Amitié</u>	<u>BUTS</u>
ASF LE PERREUX *** RUNGIS US	0/0 Tab 6/5	NOGENT FC *** ORLY AC	1 / 5	VILLEJUIF US *** ES VITRY 2	1 / 0
<u>Seniors Amitié</u>	<u>BUTS</u>	<u>U18</u>	<u>BUTS</u>	<u>U16</u>	<u>BUTS</u>
CHARENTON CAP 2 *** MAISONS ALFORT FC 2	1 / 3	JOINVILLE RC *** FONTENAY US	1/1 Tab 3/4	JOINVILLE RC *** ES VITRY	1/1 Tab 5/3
<u>Séniors</u>	<u>BUTS</u>	<u>U20</u>	<u>BUTS</u>		
VINCENNOIS C.O *** CHARENTON CAP	1/1 Tab 13/14	LUSITANOS US *** VITRY 94.2 CA	6 / 0		

Ces finales se sont déroulées les 15 et 16 juin 2024 au Parc du Tremblay, sur les quatre terrains synthétiques; ce qui a facilité l'organisation, même si quatre rencontres se déroulaient simultanément.

Toutes les rencontres ont été très disputées et sept d'entre elles se sont achevées par une séance de tirs au but – la plus longue en Coupe du Val de Marne « Séniors » - 14 tirs au but à 13.

Ainsi ont été couronnés :

- JOINVILLE RC** en Féminines Séniors, U14 Amitié et U16
- US FONTENAY** en U15F et U18
- CAP CHARENTON** en Séniors
- FC MAISONS ALFORT** en Séniors Amitié
- US LUSITANOS** de St Maur en U20
- US VILLEJUIF** en U16 Amitié
- US CRETEIL LUSITANOS** en U14
- FC MOLDAVIE** en CDM
- ASF LE PERREUX** en Anciens
- AC ORLY** en +45 ans
- APSAP EMILE ROUX** en Foot Entreprise

Bravo aux vainqueurs mais aussi aux perdants, qui ont fait jeu égal avec leur adversaire du jour.

Merci aux arbitres, sans qui rien ne serait possible, merci aux délégués, merci à tous les bénévoles et aux membres du Comité de Direction, qui ont facilité le bon déroulement de ces deux journées.

Merci enfin au Parc du Tremblay pour son accueil.

Même s'il n'y avait pas de tribune, beaucoup de spectateurs – pas gâtés par les conditions météo – sont venus encourager et soutenir leurs équipes.

Bravo et merci encore à tous.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNATS FEMININS

27826121 – CHAMPIGNY FC 94 1 / CO VINCENNES 1 U13F Poule B du 09/06/2024

Courriel de CO VINCENNES du 07/06/2024.

La Commission enregistre le 1er forfait avisé de CO VINCENNES.

DEPARTEMENTALE JEUNES

CHAMPIONNAT U16

25937843 – CO VINCENNES / VILLEJUIF US 22 U16 D1 du 02/06/2024

Lecture de la feuille de match du 02/06/2024.

La Commission enregistre le 1er forfait non avisé de VILLEJUIF US 22 (3 dernières journées de championnat, amende 100€).

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 17/06/2024

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON – M. ALVES - M. GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2023/ 2024.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

U16 D2/B - MATCH 25938107 – LIMEIL BREVANNES A.J 21 / VAL DE FONTENAY AS 21 du 02/06/2024

Réclamation du club de **LIMEIL BREVANNES A.J 21** sur la qualification et la participation des joueurs :

MBODJ Yaya

COULIBALY Kevin

du club de **VAL DE FONTENAY AS 21** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts de U12 à U18 (article 160 des RG de la F.F.F.), le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à QUATRE dont 1 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5., 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **VAL DE FONTENAY AS 21** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, DEUX joueurs titulaires de licences « mutations hors délais » 2023/2024 à savoir :

MBODJ Yaya MH (17/07/2024)

COULIBALY Kevin MH (09/10/2024)

Considérant que le club de **VAL DE FONTENAY AS 21** a fait figurer plus de 1 joueur « mutation hors période normale » et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F.

La commission dit la réclamation fondée et donne MATCH PERDU par pénalité (-1 point, 0 but) au club de VAL DE FONTENAY AS 21 et maintien du résultat pour le club de LIMEIL BREVANNES A.J 21.

Débit : VAL DE FONTENAY AS 21 50,00€

Crédit : LIMEIL BREVANNES A.J 21 43,50€

U14 D2/A - MATCH 27883917 – CHOISY LE ROI AS 22 / VITRY CA 21 du 01/06/2024

Réserve du club de **VITRY CA 21** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 22** au motif que ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé aux deux dernières rencontres officielles avec les équipes supérieures de leur club alors que nous sommes dans les 3 dernières journées.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée en date du 02/06/2024 pour la dire IRRECEVABLE en la forme car cette restriction n'existe pas dans le RSG du VDM.

Réclamation du club de **VITRY CA 21** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 22** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réclamation confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Le club de **CHOISY LE ROI AS 22**, informé par courriel le 07/06/2024, a fait part de ses observations par courriel le 15/06/2024.

Considérant après vérification, que tous les joueurs du club de **CHOISY LE ROI AS 22** étaient valablement qualifiés pour disputer la rencontre citée plus haut car seuls les joueurs

BAKAYOKO Ben Yacouba (16 matchs)

FANNY Moriba (17 matchs)

MEHROUG Imrane (12 matchs)

ont effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

Dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.08 du R.S.G du District du Val de Marne n'est à relever à l'encontre de ce club,

La Commission rejette la réclamation comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain

U16 D1 - MATCH 25937844 – MAISONS ALFORT FC 21 / JOINVILLE R.C. 22 du 02/06/2024

Réserve du club de **MAISONS ALFORT FC 21** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **JOINVILLE R.C. 22** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réclamation confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant après vérification, que tous les joueurs du club de **JOINVILLE R.C. 22** étaient valablement qualifiés pour disputer la rencontre citée plus haut car seuls les joueurs

BOUDA Ilyan (23 matchs)

SY Hamza (12 matchs)

TOURE Dramane (19 matchs)

ont effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

Dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.08 du R.S.G du District du Val de Marne n'est à relever à l'encontre de ce club,

Rejette la réserve comme non fondée.

Réclamation du club de **MAISONS ALFORT FC 21** quant au nombre de mutations Hors période du club de **JOINVILLE R.C. 2.2.**

La commission pris connaissance de la réclamation pour la dire IRRECEVABLE en la forme car vous ne précisez pas le nombre de joueurs concernés ou vous ne citez pas les joueurs concernés.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

ANCIENS - CDM

ANCIENS – COUPE VDM - MATCH 28132959 – RUNGIS U.S. 31 / MELTING SPORT 42 du 12/05/2024

REPRISE DU DOSSIER.

Après avoir examiné les différents documents administratifs en sa possession, la commission constate que le joueur **DIARRA Gaoussou** n'a pas participé aux matchs officiels non homologués à la date de l'évocation soit, le 17/05/2024 hormis la rencontre du 12/05/2024 pour laquelle la commission a décidé MATCH PERDU par pénalité au club de **MELTING SPORT 42** au motif que le joueur **EMONGO Fabrice** (non licencié) a participé à la rencontre sous fausse identité par substitution de joueur.

La commission classe le dossier comme clôturé.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 20 Juin 2024

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

2^{ème} appel de Feuille de match manquante :

CDM D1 :

26620888 : KOPP 97 / MENUIBLAN AS du 02.06.24

SENIORS D2 :

25935600 : CHEVILLY LARUE 2 / SUCY FC 2 du 26.05.2024

U18 D3 :

27173965 : ARCUEIL COSM / THIAIS FC du 02.06.24

U16 D3 :

25938450 : CHEVILLY LARUE / AVENIR SPORTIF ORLY du 26.05.24

25938632 : IVRY US FOOTBALL / ST MANDE FC du 26.05.24

25938636 : LUSITANOS ST MAUR / CHAMPIGNY FC 94 du 02.06.24

U16 D4 :

27174886 : VAL FONTENAY AS / VILLENEUVE AFC du 02.06.24

U14 D1 :

25938945 : CHAMPIGNY FC 94 / MAISONS ALFORT FC du 01.06.24

U14 D3 :

27895195 : FRESNES AAS / ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL du 01.06.24

U14 D4 :

27885151 : CRETEIL LUSITANOS US / BONNEUIL CS du 01.06.24

27885379 : LUSITANOS ST MAUR / VITRY ES du 25.05.24

27885383 : VAL DE FONTENAY AS / LIMEIL BREVANNES AJ du 25.05.24

27892399 : ST MAUR LUSITANOS / CACHAN CO du 01.06.24

ANNEXES

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme



Catégories	Exemple de modèle	Prix par jour HT			30 jours et +		KM supp	
		1 à 3 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		
		100 km/jour	4 à 8 jours	100 km/jour	Forfait Mensuel	100 km/jour		Prix total mensuel
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	984,50	0,25
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :

Garantie vol (TP)

Assistance 24H/24

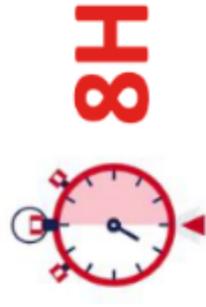
Inclus

Inclus

Inclus

Tampon et signature

ATTESTATIONS FEDERALES (AF)



45



Éthique et intégrité

Pratique féminine

Handi-foot

Foot Adapté

Arbitrage

Golf-Foot

Foot en marchand

FOOT5

Futnet

Fit-Foot

Accompagnateur d'équipe

Futsal



SAISON
2023-2024

ANIMATEUR

**DECouvrez LA BOUTIQUE
NIKE X FFF**

NÉ(E) LE
19/06/1983

CLUB
STE GENEVIEVE SPORTS

N° DE LICENCIÉ(E)
1022165954

→ D'IMPOS AU DOS DE VOTRE LICENCE

Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs)

ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN **DISTANCIEL**

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**

ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE **PRÉSENTIEL**

ÉTAPE 4

10 JOURS **MAXIMUM** APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

DE 16 Á 32 H



90 Á 180 €

FUTSAL

Initiation



Entrainement



GARDIEN DE BUT

Initiation



Entrainement



PRÉPARATION PHYSIQUE

32H

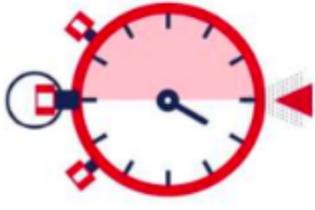
BEACH SOCCER



*Gardien
De But*



*Préparation
Physique*



24H
ESPACÉES
SUR 1 MOIS

PRÉSENTIEL
12H



DISTANTIEL
4H



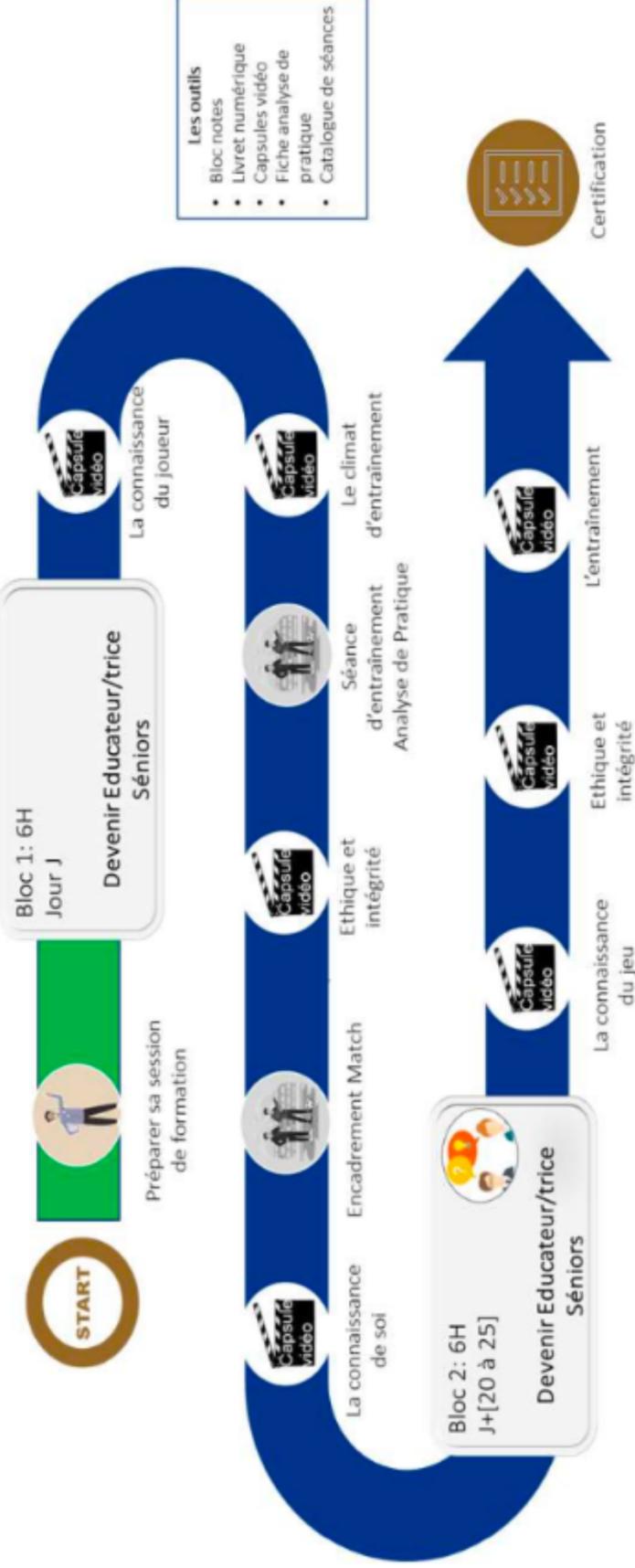
STAGE CLUB
8H



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors	Pratique Foot à 11
U14-U19	Pratique Foot à 11
U10-U13	Pratique Foot à 8
U6-U9	Pratique Foot à 3,4,5
Projet Club	

90 €



- Les outils**
- Bloc notes
 - Livret numérique
 - Capsules vidéo
 - Fiche analyse de pratique
 - Catalogue de séances

SAISON 2023-2024
ANIMATEUR

DECouvrez LA BOUTIQUE
 + BÉNÉFICIAIRES AU DOS DE VOTRE LICENCIÉ

NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

SAISON 2023-2024
EDUCATEUR FEDERAL

DECouvrez LA BOUTIQUE
 + BÉNÉFICIAIRES AU DOS DE VOTRE LICENCIÉ

NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

AMENDES

Club :	519839	VILLEJUIF U.S.					
Dossier :	22047409	du	14/06/2024	U16 D1/ Unique	Poule Unique	25937843	02/06/2024
Personne :				C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		18/06/2024	18/06/2024		100,00€

Club :	860294	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB					
Dossier :	21642398	du	09/02/2024	Phase De Brassage U14/ Phase 1	Groupe 1	26064674	27/01/2024
Personne :				C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		18/06/2024	18/06/2024		9,50€

Total Général :							109,50€
-----------------	--	--	--	--	--	--	---------